



Nb des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 27 janvier 2022 – 18 h 30

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

Membres présents : Pascal FOUQUET, Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adjoints,
Michel D'AMORE, Claire DANDA, Aurélie GUILHEM, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Sophie RIGHETTI, Rémi SCHAEDGEN, Virginie TOTH, Jean-Paul WEBER, *conseillers municipaux*

Membres absents excusés : Joëlle FRIEDRICH, Sandrine HELES, Philippe MOURAUX, Pierre WAGNER, *conseillers municipaux*

Procuration : /

Convocation du 24/01/2022 – Affichée le 24/01/2022

Assistait à la réunion avec voix non délibérative : Laurent SACCHET

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.
Il constate l'approbation du précédent compte rendu.

1. PERSONNEL COMMUNAL – MESURES DIVERSES

Le Conseil Municipal accepte plusieurs mesures relatives à des mouvements divers de création et suppression de poste dans le personnel communal, ainsi qu'une modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

2. MODIFICATION BAIL D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal accepte le changement de titulaire du bail du logement communal n° 1C dans la résidence des sapins à BURE à compter du 1^{er} février 2022.

D'autre part, le Conseil Municipal fixe les coûts des charges d'énergie (eau-gaz) à refacturer aux occupants des locaux annexes de la salle des fêtes de BURE.

3. MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLU (2^{EME} LECTURE)

Par délibération en date du 23 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette approbation a entraîné un recours gracieux de Monsieur le Préfet de la Moselle en date du 14 décembre 2021, invitant le Conseil Municipal à supprimer le paragraphe suivant : « *En secteur PPRM, le dépassement de la surface de 32 m² pourra se faire sous réserve que le projet ait fait l'objet préalablement d'une étude réalisée par un expert compétent en matière de structure* ».

Le Conseil Municipal accepte de modifier l'article U9 du règlement en ce sens et réapprouve la modification simplifiée du PLU.

4. VENTE DU BATIMENT COMMUNAL DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal décide de vendre le bâtiment avec ses emprises, ayant abrité l'ancienne bibliothèque municipale et l'Agence Postale 12 rue Gal de Maud'Huy à TRESSANGE, pour le prix global et forfaitaire de 180 000 €.

Le choix de l'acquéreur résulte d'une consultation qui a été faite publiquement au plus offrant.

L'ensemble de la cession est cadastrée Section 1 n° 185/71 d'une contenance de 6a 25ca comprenant le bâtiment et son emprise et Section 1 n° 186/71 d'une contenance de 1a 24ca, constituant le devant d'habitation. Cette dernière parcelle, sur laquelle existe des réseaux souterrains, ne pourra pas être clôturée afin de permettre l'accès à ces réseaux.

5. MOTION DE SOUTIEN A LA DEFENSE DU REGIME MINIER

Le Conseil Municipal se déclare solidaire de la motion de soutien présentée par le Syndicat des Mineurs CGT de la Commune, visant à défendre le Régime Minier fonctionnant actuellement à la satisfaction des adhérents. Il s'oppose à la dissolution de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale dans les Mines.

6. OUVERTURE D'UNE ONZIEME CLASSE A L'ECOLE DE TRESSANGE

Prenant connaissance du projet de l'Inspection Académique d'ouvrir un onzième poste à l'Ecole de TRESSANGE, à la rentrée 2022, le Conseil Municipal décide d'aménager une classe supplémentaire dans le bâtiment existant.

Un projet va être rapidement mis à l'étude afin d'examiner toutes les solutions envisageables.

7. OUVERTURE A TOUTES PROPOSITIONS

- Pose de coussins berlinois :
 - 2 emplacements seront mis rapidement en place sur la RD 952 dans la traverse de Ludelange ;
 - 5 emplacements seront mis en place sur la RD 59, dans les traverses de Tressange et Bure dès que les enrobés auront été posés sur la chaussée par le Département.
- Aménagement de l'espace de jeux dans le secteur « Les Arbrisseaux » - Dossier en cours.
- Salage et déneigement des cours et abords du groupe scolaire – bibliothèque.
- Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy – Rapport annuel d'activités.
- Création d'un poste de Conseil Numérique par la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville ».
- Ouverture de la Maison « France Service » à la Mairie d'OTTANGE.
- Journée nettoyage de Printemps – Samedi 26 mars 2022.
- Point sur le déroulement du recensement.
- Travaux Salle des Sports – Une réunion sera programmée dès que le dossier sera plus avancé.

Séance levée à 20h

Prochaine séance du Conseil Municipal : 2^{ème} quinzaine de Mars



TRESSANGE, le 31 janvier 2022

Le Maire,

Denis SCHITZ